



## A V I S .

Le soussigné recevra jusqu'à VENDREDI, 1er AOUT prochain, des soumissions de la part des personnes désirant obtenir le privilège de tenir le passage de la rivière Ottawa, entre le township de Clarence, dans la province d'Ontario, Canada, et Thurso, dans la province de Québec, Canada, en conformité des conditions définies dans les règlements, dont on peut se procurer des copies au département du Revenu de l'Intérieur, Ottawa, ou du percepteur du Revenu de l'Intérieur à Ottawa.

Chaque soumission doit établir le montant que le soumissionnaire consent à payer par année pour le privilège en question. Ce montant sera payable d'avance suivant les conditions du bail fait pour cinq années, à dater du 1er août 1884.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une des banques chartrées faisant affaire à Ottawa, pour la moitié du montant offert par année dans la soumission. Ce montant sera mis au crédit du compte de la première année dans le cas où la soumission sera acceptée et tous les autres chèques seront remis excepté dans le cas où les soumissionnaires se désisteraient, le montant sera alors confisqué.

Toutes les lettres doivent être adressées au soussigné et porter la suscription : " Soumission pour le passage entre Thurso et Clarence."

E. MIALL,

Commissaire du Revenu de l'Intérieur.

Département du Revenu de l'Intérieur,  
Ottawa, 11 juillet 1884.

---

## A VENDRE.

Les volumes I et II des NOUVELLES SOIRÉES CANADIENNES  
années 1882-1883..... \$1.50 le volume.

LA POÉSIE FRANÇAISE AU CANADA, un volume in-8o contenant des poésies de nos principaux poètes, d'une notice de M. Benjamin Sulte sur la poésie canadienne..... \$1.50.

S'adresser au

**DIRECTEUR DES SOIREEES CANADIENNES.**